



3 septembre 2020

## **Nouveau foyer d'accueil pour femmes**

### **Un hébergement pour les femmes victimes de violences domestiques ouvre ses portes dans le Chablais**

**Le Chablais dispose désormais d'une solution d'accueil pour les femmes victimes de violences domestiques, grâce au soutien de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) et du Service de l'action sociale. C'est une lacune du dispositif cantonal d'hébergement qui est ainsi comblée, en conformité avec la loi sur les violences domestiques qui préconise que l'offre en matière de protection réponde aux besoins.**

#### **Contexte**

Jusqu'ici, le dispositif d'hébergement pour les femmes victimes de violences domestiques dans le canton souffrait d'une lacune : l'absence de structure pour l'accueil de ces femmes dans le Chablais. Conséquence : pas de protection pour ces femmes, pour lesquelles un hébergement trop éloigné de leur lieu de domicile n'était pas compatible avec un éventuel emploi ou la scolarisation de leurs enfants.

#### **La nouvelle offre**

Désormais le Chablais dispose lui aussi d'un hébergement pour les femmes victimes de violences domestiques grâce à l'ouverture d'un nouveau lieu d'accueil mis en place par la Fondation [l'EssentiElles](#) avec le soutien de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) et de l'Office de coordination des prestations sociales du Service de l'action sociale. Dans ce nouveau foyer, les femmes victimes avec ou sans enfants trouveront gratuitement un lieu de vie sécurisé où l'anonymat est assuré. Elles bénéficieront d'informations et conseils par des professionnel-le-s du réseau valaisan. La durée du séjour est temporaire et variera en fonction des situations, mais en principe un mois au maximum. Ce nouveau lieu peut accueillir simultanément deux femmes avec leurs enfants. Une phase test est prévue jusqu'en décembre 2021, avant une possible pérennisation du lieu.

#### **Cadre légal**

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi cantonale sur les violences domestiques, qui prévoit (art. 15) que les services de l'Etat « veillent à ce que l'offre disponible en matière de structures d'accueil d'urgence et d'accompagnement des victimes et de leurs enfants réponde aux besoins ». La Convention d'Istanbul, entrée en vigueur en Suisse le 1<sup>er</sup> avril 2018, va dans ce sens également. En 2019, les trois structures existantes ont hébergé 81 personnes, dont 47 adultes et 34 enfants, pour un total de 923 nuitées d'adultes et 903 nuitées d'enfants.

Pour des raisons de confidentialité, aucune précision ne peut être donnée sur la localisation des différents foyers.



**Personnes de contact**

**Isabelle Darbellay Métrailler**, cheffe de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille, 027 606 21 20.

**Johanne Carron**, coordinatrice et co-fondatrice de l'EssentiElles, 079 782 51 42

**Roland Favre**, chef de l'Office de coordination des prestations sociales, 027 606 48 77